

BURKINA FASO

RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION JANVIER 2020



SOMMAIRE

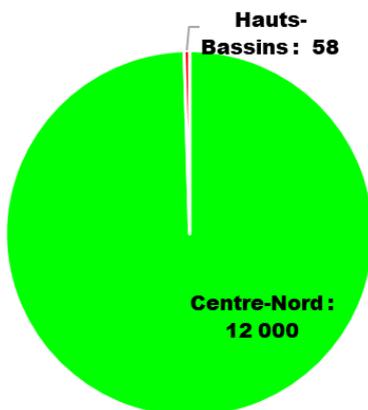
I. CONTEXTE OPERATIONNEL ET PRESENCE DE L'ETAT.....	2
II. MOUVEMENTS DE POPULATIONS	3
III. VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS	5
IV. CAUSES ET IMPACT DES VIOLATIONS SUR LES POPULATIONS	6
V. ACTIONS DE REPONSES	8
VI. FOCUS SUR LE TRAVAIL DES COMITES DE PROTECTION ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.	
VII. DEFIS GLOBAUX.....	8
VIII. RECOMMANDATIONS	9



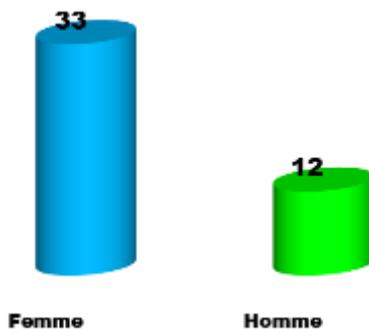
I. CONTEXTE OPERATIONNEL ET PRESENCE DE L'ETAT



PDI monitorées par région



Répartition des cas d'Incidents de protection par sexe



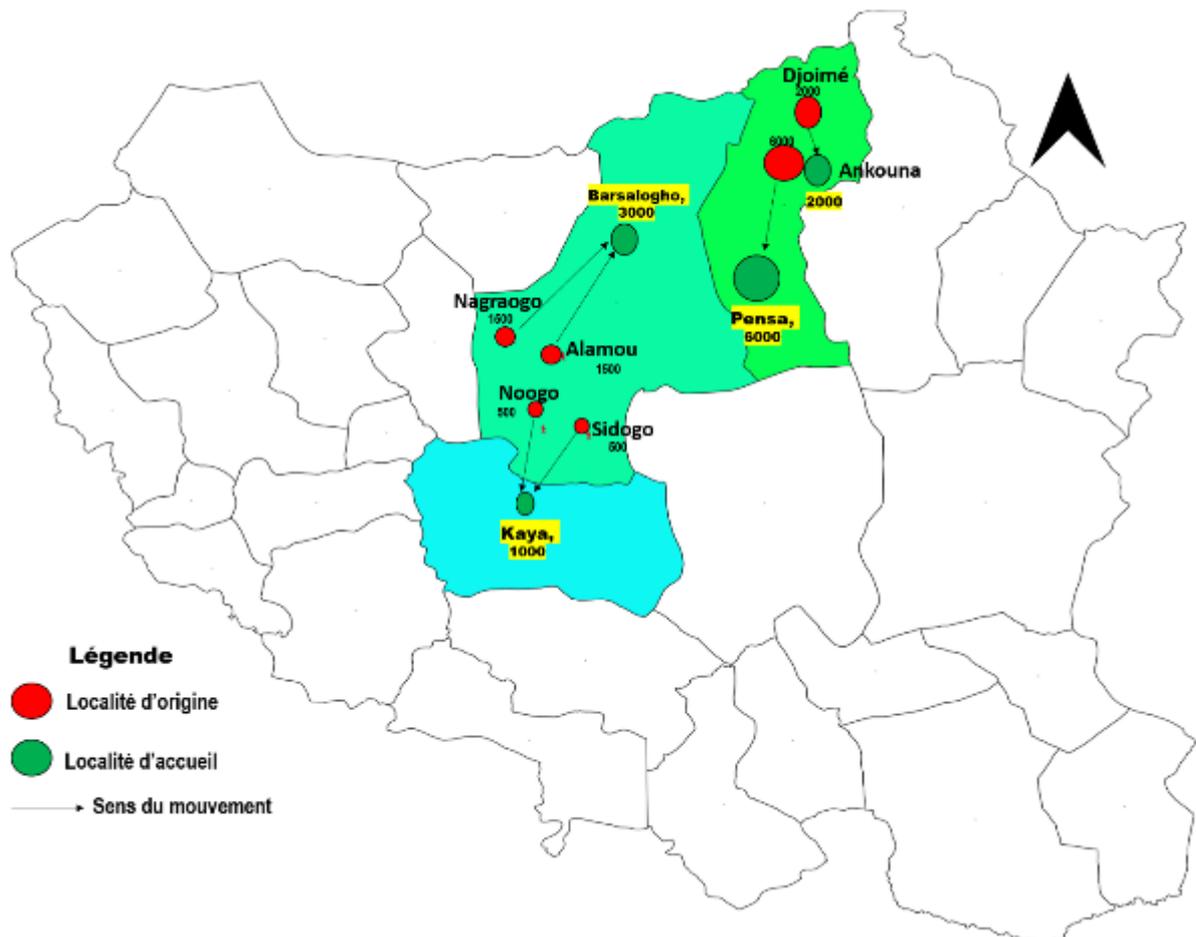
- + Depuis le début du mois de janvier 2020, la situation sécuritaire dans la région du Centre-Nord s'est considérablement dégradée. L'intensification des opérations des forces de défense et de sécurité au niveau des différentes provinces ne suffit pas pour dissuader les groupes armés non identifiés (GANI), dont les irruptions dans les villages deviennent récurrentes.
- + Pour la période sous revue, cinq (5) incursions ont été enregistrées, faisant ainsi quarante et un (41) morts et sept (7) blessés parmi les civils. Comme conséquence, un mouvement de masse de populations vers de nouvelles localités présentant des environnements sécuritaires paisibles a été observé.
- + Les agents étatiques pris la plupart du temps comme cibles dans ces zones d'attaque ont quitté les lieux et ont été redéployés vers d'autres zones. D'où la fermeture de plusieurs services étatiques. (écoles, CSPS)
- + Cette insécurité grandissante est en outre la cause, de la réduction de l'espace humanitaire (présence de EEI sur certains axes routiers et absence des FDS dans certaines zones).

II. MOUVEMENTS DE POPULATIONS

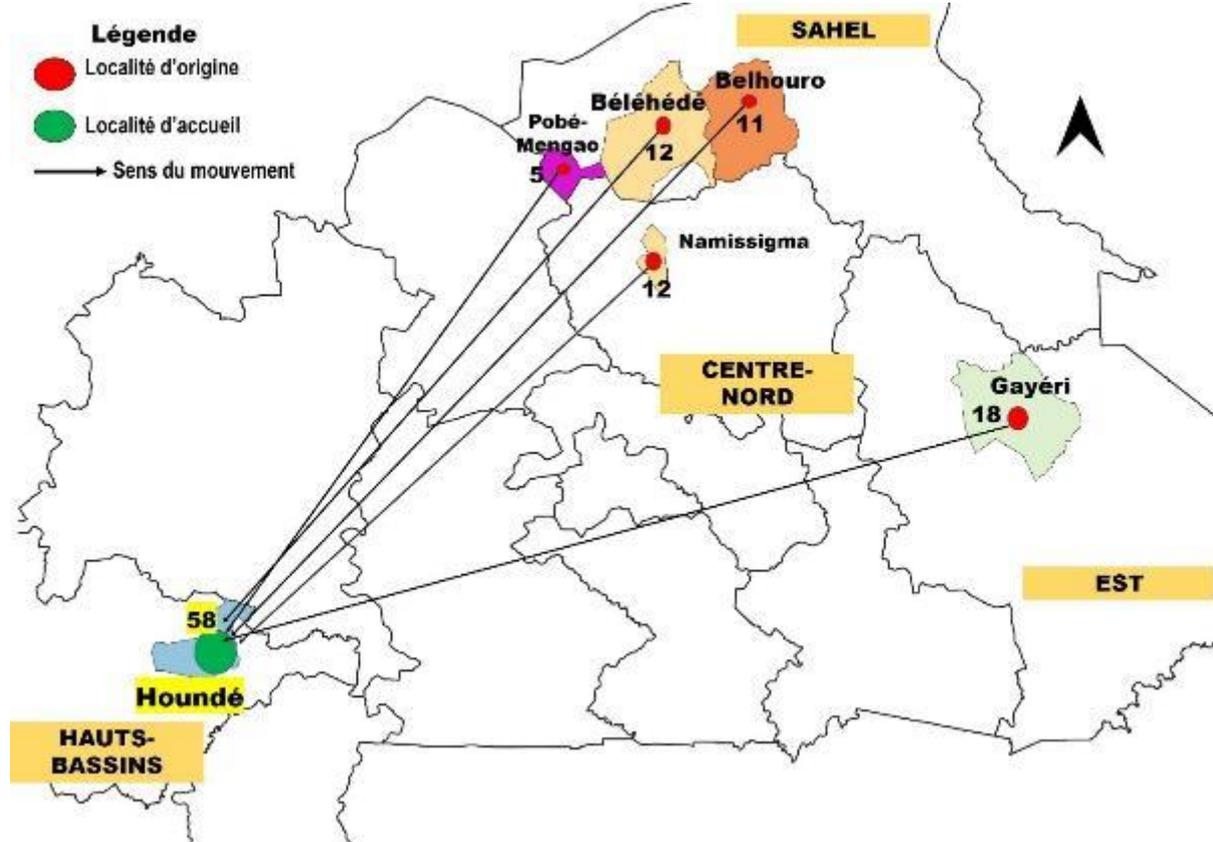
Les mouvements de populations se sont poursuivis dans les régions du Centre-Nord et des Hauts-Bassins des suites des différentes attaques ou menaces des groupes armés non identifiés dans plusieurs localités de la région.

Dans la région du Centre-Nord, l'on a observé quatre (4) grands flux de population durant la période sous revue :

- Pres de **3 000** personnes en provenance des villages de Nagraogo et de Alamou, ont trouvé refuge dans la ville de Barsalgho, chef-lieu de la commune dont ils relèvent, suite aux attaques subies par ces deux villages. Ces déplacements se justifient d'une part en raison de la proximité de Barsalgho de ces deux villages et d'autre part du fait des liens de parenté des populations de ces deux villages avec celles de Barsalgho.
- Pres de **2 000** dans le village d'Ankouna (commune de Pensa) en provenance du village de Djoimé de la même commune. Ce village a été également l'objet d'une attaque.
- Pres de **6 000** personnes dans la ville de Pensa en provenance d'Ankouna. Ces déplacements sont essentiellement préventifs et font suite à des rumeurs d'attaque.
- Pres de **1 000** personnes dans la ville de Kaya suite aux attaques et menaces subies par les villages de Sidogo et de Noogo dans la commune de Barsalgho.



Dans la région des Hauts-Bassins, 58 personnes déplacées internes des suites des menaces et attaques terroristes ont été accueillies dans la commune de Houndé, province du Tuy. Les régions de départ sont le Sahel (28 personnes), l'Est (18 personnes) et le Centre-Nord (12 personnes). Les zones de départ et la répartition de ces PDI dans la zone d'accueil se présentent comme suit :



Au cours du mois de janvier 2020, 45 incidents de protection ont été enregistrés et documentés par les moniteurs de protection à Barsalogho (17 cas), Kaya (4 cas), Kongoussi (17 cas), Pissila (5 cas) de la région du Centre-Nord et 02 cas à Houndé dans la région des Hauts-Bassins.

Tous ces cas se répartissent dans les groupes de violation de droits suivants :

- Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne
- Atteintes à l'intégrité physique ou psychique
- Droit à la propriété
- Violences basées sur le genre

73% de ces incidents ont touché des femmes contre 27% d'hommes. Cela traduit le fait que les attaques impactent plus sur les femmes que sur les hommes.

IV. CAUSES ET IMPACT DES VIOLATIONS SUR LES POPULATIONS

Il s'agit ici de retracer les causes et les conséquences des différents incidents par groupe de violations de droits en se référant au tableau susmentionné (cf. Tableau : situation des cas de violations de droits par région, commune, âge, sexe et les présumés auteurs)

1- Atteintes à l'intégrité physique ou psychique

Au cours de la période sous-revue, les entretiens effectués avec les PDI ont permis d'identifier 8 cas de coups/blessures infligés par les éléments des groupes armés dans leur localité d'origine respective.

Parmi ces huit cas figurent les 3 cas de Pissila. Il s'agit d'une mère et ses deux filles. S'étant déplacée à Pissila suite à l'attaque de son village (Roffenega/commune de Pissila), elle a décidé d'y retourner avec quatre de ses enfants afin de prendre des vivres ainsi que du matériel de cuisine. A leur arrivée, les provisions prévues pour la consommation n'y étaient plus. Elle décida alors de puiser dans le stock prévu pour la semence. C'est pendant qu'elle pilait le mil que des individus armés avec le visage enturbanné sont arrivés ; deux d'entre eux se dirigèrent vers elle et ses enfants. En les voyant venir, deux de ses enfants ont pris la fuite et les deux autres sont restés avec elle. Ils ont demandé ce qu'ils faisaient. Elle a répondu qu'ils sont venus chercher des vivres afin de retourner à Pissila. Ces hommes leur ordonnèrent de disparaître en leur indiquant un chemin à suivre. Ne connaissant pas le chemin indiqué par les hommes armés, elle a voulu prendre le chemin qu'elle maîtrisait le mieux. C'est ainsi que les hommes armés l'ont menacé de choisir entre sa vie et le chemin imposé. Elle demanda alors à prendre ces vivres, sa charrette et son âne, mais les hommes refusèrent. Elle et ses deux filles ont été mises à genoux. L'un des hommes arracha une branche d'arbre et se mit à les fouetter. Cette agression physique lui a laissé une blessure à l'épaule droite. Faute de moyen financier, le ci n'a toujours pas consulté un médecin.

En outre, il a été signalé 15 cas d'enlèvement dont les victimes demeurent jusqu'à ce jour introuvables. 9 personnes ont affirmé avoir quitté leurs localités d'origine, suite à

des menaces proférées par des éléments de groupes armés à leurs égards. 1 PDI a affirmé avoir été séquestrée plusieurs jours durant par les GANI avant d'être libérée.

Ces cas identifiés et documentés ont pu bénéficier du premier niveau d'écoute pour certains et du second pour d'autres dans le cadre de la **prise en charge psychosociale**.

2- Violences basées sur le genre

Cinq (5) cas de violences basées sur le genre ont été signalés par les comités de protection au cours de cette période. Ces cas identifiés et documentés sont : un cas de lévirat, un cas de violence sexuelle et trois cas de violence psychologique.

- **Lévirat** : Une veuve PDI de Barsalogho a été contrainte d'épouser le frère aîné de son conjoint après l'assassinat de ce dernier par les GANI. Le cas a en outre été victime de violence psychologique de la part de son nouveau conjoint, car incapable de contribuer aux charges du ménage.
- **Violence sexuelle** : une PDI a affirmé avoir été violée par les éléments de GANI dans sa localité d'origine il y a de cela quatre mois. Le CI n'ayant toujours pas été consulté par un médecin a été référé au centre médical de Barsalogho, pour d'éventuels tests de dépistage de maladie sexuellement transmissible.
- **Violence psychologique** : deux femmes, une fillette et un garçonnet, victimes de violence psychologique, ont été identifiés.

Une femme de Barsalogho a affirmé être constamment et publiquement injuriée par son conjoint parce qu'elle est incapable de répondre aux besoins alimentaires de la famille.

Une femme PDI à Kongoussi, originaire de Silgadji a assisté à l'assassinat de plusieurs de ses proches. Elle est constamment sous le choc.

La fillette et le garçonnet sont les enfants de la PDI de Pissila et originaires du village de Roffenega/commune de Pissila qui ont fui se cacher des GANI.

L'ensemble de ces cas identifiés et documentés ont pu bénéficier d'une prise en charge psychosociale (verbalisation).

Des séances de sensibilisation seront organisées à leur endroit.

3- Droit à la propriété

Les cas de vols et pillages : il s'agit d'une PDI résident actuellement au secteur 4 de Kaya. Elle est originaire du village de Tamassogo dans la commune de Barsalogho. Dans le mois de juin 2019, leur village a subi l'attaque des GANI au cours de laquelle dix (10) civils avaient été exécutés. Les populations se sont déplacées à Foubé avec leurs troupeaux. Le 25 novembre 2019, leur site d'accueil a été attaqué. Les animaux que possédait son mari, environ une centaine de têtes, ont été emportés par les GANI. Cette nouvelle attaque les a obligés à faire un déplacement secondaire pour se retrouver à Kaya. Il est à signaler que suite à la perte de ses moyens de subsistance que sont ses animaux, le mari de la PDI est allé à l'aventure pour subvenir aux besoins de la famille. Cependant, la famille n'a plus de ses nouvelles depuis décembre 2019.

V. ACTIONS DE REPONSES

Malgré la situation de plus en plus dégradante du point de vue sécuritaire, l'Etat et plusieurs acteurs humanitaires essaient d'apporter une réponse à travers une assistance sous diverses formes : vivres, soins de santé, articles ménagers essentiels AME, appui psychosocial, etc.

L'UNHCR à travers ICAHD International apporte une assistance individuelle de protection sous plusieurs formes. (vivres, articles ménagers essentiels, facilitation transport, frais médicaux, etc.). Pour le mois, deux personnes à besoins spécifiques ont été identifiées, documentées et assistées à Kaya. Il s'agit de deux femmes veuves et cheffes de ménages contraintes de mendier pour assurer les besoins alimentaires de leurs enfants. Ces femmes ont bénéficié d'une prise en charge psychosociale, assistés en vivre et référées au HCR où ils ont reçu un abri chacun et des AME.

Dans le cadre des activités de monitoring protection, un cas de violence physique a été identifié à Pissila. Le cas est une PDI retournée dans sa localité de provenance chercher de vivres, celle-ci et ses trois filles ayant rencontré les éléments des groupes armés, ont été physiquement agressées. Relaxé et retourné à Pissila, le cas se plaint des douleurs à l'épaule. Le cas identifié et documenté (note pour le dossier) à bénéficier d'une prise en charge médicale et d'une première séance d'écoute. De même, ces trois filles ne présentant pas de problèmes de santé, ont pu bénéficier de cette première séance écoute afin de leur permettre de verbaliser et dédramatiser la situation vécue.

Dans la région des Hauts-Bassins, 02 enfants blessés ont été référencés par ICAHD International au Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) de Houndé pour leur prise en charge. Les soins et médicaments ont été fournis gratuitement.

D'autres acteurs ont apporté des réponses dans les zones monitorées pendant la période sous revue : Protection (DRC, UNFPA, UNHCR ; UNICEF) ; Vivres (PAM, CONASUR) ; Sante (OMS, MSF) ; Abris (UNHCR, OIM, ICAHD) ; AME (UNHCR)

VI. FOCUS SUR LES ACTIVITES DU RESEAU COMMUNTAIRE



Session Korsimoro /Prevention Mariage d'enfants et
VBG, © ICAHD

Dix (10) séances de sensibilisations ont été menées par les comités de protection dans le cadre du monitoring de protection sur les sites de Kongoussi (Loulouka 3, Loulouka 2, Lioudougou 1) Barsalogo (Secteur 5, 4 et 2) Kaya (Secteur 4 et 6) Korsimoro et a Pissila. Les thèmes abordés ont porté sur les conséquences des violences sexuelles, les agressions sexuelles, psychologiques, les risques liés au mariage des enfants et la dénonciation des incidents de protection. A travers ces sensibilisations les comités de protection contribuer à réduire les cas de protection au sein de la communauté. Les thématiques sont choisies en fonction des incidents de protection signalés par les

membres des comités. Six cent neuf personnes (609) personnes dont 354 femmes, 255 hommes ont été sensibilisées.

VII. DEFIS GLOBAUX

- L'approche communautaire est celle utilisée pour le monitoring de protection à travers des comités soutenus par des moniteurs de protection. Les comités de protection, qui sont des PDI, sont à l'avant-garde des incidents de protection. Ils sont chargés d'organiser des sensibilisations et de donner l'information aux moniteurs. Ces derniers, à leur tour, sont chargés d'enregistrer au travers de la plateforme Kobocollect l'incident et des tablettes mises à leur disposition.
- Il est également à noter que les discussions de groupes sont de plus en plus difficiles, car les populations elles-mêmes ont peur de possibles représailles notamment à Dablo, Foubé, Pensa et Barsalogo. Pour ce faire, ICAHD International privilégie l'approche des séances de sensibilisation directement par les comités de protection. Etant des PDI, les membres des comités font toujours des activités de sensibilisation en réduisant la taille des personnes regroupées pour ne pas attirer l'attention. Pour les cas de protection, les comités informent discrètement les moniteurs qui prennent contact avec le cas pour l'entretien selon l'endroit choisi par le cas.
- La détérioration continue du contexte sécuritaire réduit considérablement l'accessibilité aux populations vulnérables.

VIII. RECOMMANDATIONS

Domaines	Recommandations	Acteurs	Niveau d'urgence
Sécurité Alimentaire	Enregistrer et offrir une assistance en vivres à ces nouveaux PDI	CONASUR, PAM	Urgent
Abris & AME	Distribuer des kits abris et AME aux Ménages	UNHCR	Urgent
Protection	Organiser des séances de sensibilisation sur la prévention des VBG, la cohabitation pacifique sur tous les sites d'accueil des PDI	Tous les acteurs intervenant dans la protection	Permanent
	Poursuivre la prise en charge psychosociale et/ou médicale de tous les cas d'incidents de protection identifiés.	UNHCR, ICAHD-International	Permanent

Pour toute information, veuillez contacter :

- Monsieur Jean Pierre MADJIRANGUE : (cdmburkinafaso@icahd-international.org)
- Monsieur Hector Jean-Jacques Richard MALONGA : (malonga@unhcr.org)